



1. Renseignements sur l'identité du requérant*

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	Code postal:
Téléphone:	Poste:	Courriel:

* N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	
Téléphone:	Poste:	Courriel:

3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant):	N ^o RBQ:	N ^o NEQ:
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	
Téléphone:	Poste:	Courriel:

4. Localisation des travaux

Adresse:

Numéro de lot (X XXX XXX):

Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX):

5. Renseignements relatifs à la demande

Usage principal projeté:	Résidentiel	Commercial	Industriel
	Institutionnel	Agricole	Mixte
Matériaux de revêtement extérieur:	Murs		
	Toiture		
Date prévue de début des travaux (aaaa-mm-jj):			
Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj):			
Coût prévu des travaux (avant les taxes et excluant le coût du terrain):			
Description détaillée du projet:			

6. Renseignements complémentaires

Abattage d'arbres requis:	Oui	Non	Nombre d'arbres
Traitement des eaux usées:			Alimentation en eau potable:
Égout			Aqueduc
Installation sanitaire			Prélèvement d'eau individuel
Présence d'une plaine inondable sur la propriété visée:		Non	Récurrence 0-20 ans
			Récurrence 20-100 ans
Présence d'un cours d'eau ou d'un milieu humide sur la propriété visée:	Oui	Non	
Autres, précisez:			

7. Documents joints à la demande

Vous pouvez transmettre les plans en format PDF ou en une seule copie papier

Les plans de construction, incluant les élévations de chacun des murs, coupes, et devis architectural. Les élévations (vues en plan des façades) doivent montrer le type et la couleur du revêtement extérieur. Pour la construction d'une nouvelle résidence, les plans doivent être signés et scellés par un technologue professionnel. Pour des bâtiments autres, des plans signés et scellés par un architecte et un ingénieur peuvent être exigés, selon le cas, dans le respect des lois provinciales qui s'appliquent.

Un plan d'implantation, incluant notamment toute construction existante ou projetée sur le terrain, ainsi que les cases de stationnement existantes et projetées, les niveaux topographiques actuels et futurs du sol, de même que toute limite d'un cours d'eau, d'un milieu humide, d'une plaine inondable et de ses zones de fort et faible courant, d'une zone exposée aux glissements de terrain, les talus et les aires de protection afférentes.

Dans le cas d'un projet situé en zone inondable où la construction est permise, un test de sol afin de déterminer la capacité portante du sol, réalisé par un ingénieur en géotechnique ou un ingénieur civil, de même qu'un relevé topographique réalisé par un arpenteur-géomètre, indiquant également les limites de la plaine inondable, de même que les constructions existantes et projetées.

Pour les propriétés riveraines situées en PIIA (zones Va-2, Va-3, Va-4, Va-5 et Vb-4), le plan d'implantation doit être préparé par un arpenteur-géomètre.

Pour tout bâtiment desservi par une installation sanitaire et un système de prélèvement d'eau individuel, les formulaires de demande de permis afférents, incluant les documents requis.

Lorsqu'en plaine inondable, en milieu humide ou hydrique, la déclaration du demandeur ou de son représentant attestant de la conformité de son activité aux conditions applicables prévues par la réglementation provinciale (RAMHHS et le REAFIE).

Lorsque le projet est en agricole, une copie de l'autorisation de la CPTAQ.

Si applicable, la copie d'autorisation du ministère des Transports pour l'aménagement d'un accès sur une route qui relève de la gestion de celui-ci.

La procuration du propriétaire (le cas échéant).

Le paiement des frais exigibles en vertu de la réglementation en vigueur (règl. 319-1992, art. 3.2.5).

* Selon la nature de la demande, le fonctionnaire désigné peut demander au requérant de fournir des renseignements et documents supplémentaires s'ils sont essentiels pour vérifier la conformité de la demande aux dispositions applicables des règlements d'urbanisme et de la réglementation provinciale.

8. Signature

Le requérant d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature du requérant

Date (aaaa-mm-jj)